

Améliorer la qualité de vie au travail et familiale

Les actions de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe



***La MSA Mayenne-Orne-Sarthe
organise depuis plus de 12 ans
des actions de répit et vacances
à destination des familles
d'exploitants et de salariés agricoles
qui ne partent jamais***



Objectifs de cette politique vacances

- ▶ **Permettre aux familles qui ne sortent pas et ne partent jamais ou rarement en vacances de vivre des moments de détente et de repos pour se ressourcer.**
- ▶ **Leur faire découvrir de nouveaux lieux et rencontrer d'autres familles.**
- ▶ **Les aider à devenir autonomes dans l'organisation personnelle de leurs temps de détente et de vacances.**



Les actions proposées

- ▶ **La journée découverte départementale**
- ▶ **Les deux séjours premiers départs**
- ▶ **Le séjour en autonomie en 2e ou 3e départ.**



La journée découverte

Proposée aux familles :

- ▶ **Repérées par les conseillers sociaux comme ne partant jamais,**
- ▶ **En tranche 1 ou 2 de quotient familial et n'ayant pas utilisé leurs bons vacances de l'année précédente.**



La journée découverte

► Une proposition de sortie est envoyée mi mars pour une journée se déroulant :

- un samedi de printemps,
- de 8 h à 18 h,
- à 1 h 30 environ du point de départ.

La sortie est organisée pour intéresser petits et grands. Elle est encadrée par un conseiller social de secteur et un élu cantonal MSA.



La journée découverte



La journée découverte



La journée découverte



Les séjours premiers départs

Proposés aux familles repérées
par les conseillers sociaux.

- ▶ **Au Domaine de Port-aux-Rocs au Croisic**
- ▶ **du lundi au samedi,**
- ▶ **la première ou la dernière semaine
des grandes vacances.**

*Des activités et des sorties sont prévues
toute la semaine pour vivre un vrai moment
de détente et de vacances en famille.*



Les séjours premiers départs

- ▶ **Un séjour réunit 10 à 12 familles (environ 50 personnes).**
- ▶ **L'encadrement est assuré par un conseiller social.**
- ▶ **Un car est à disposition du groupe du début à la fin.**



Les séjours premiers départs

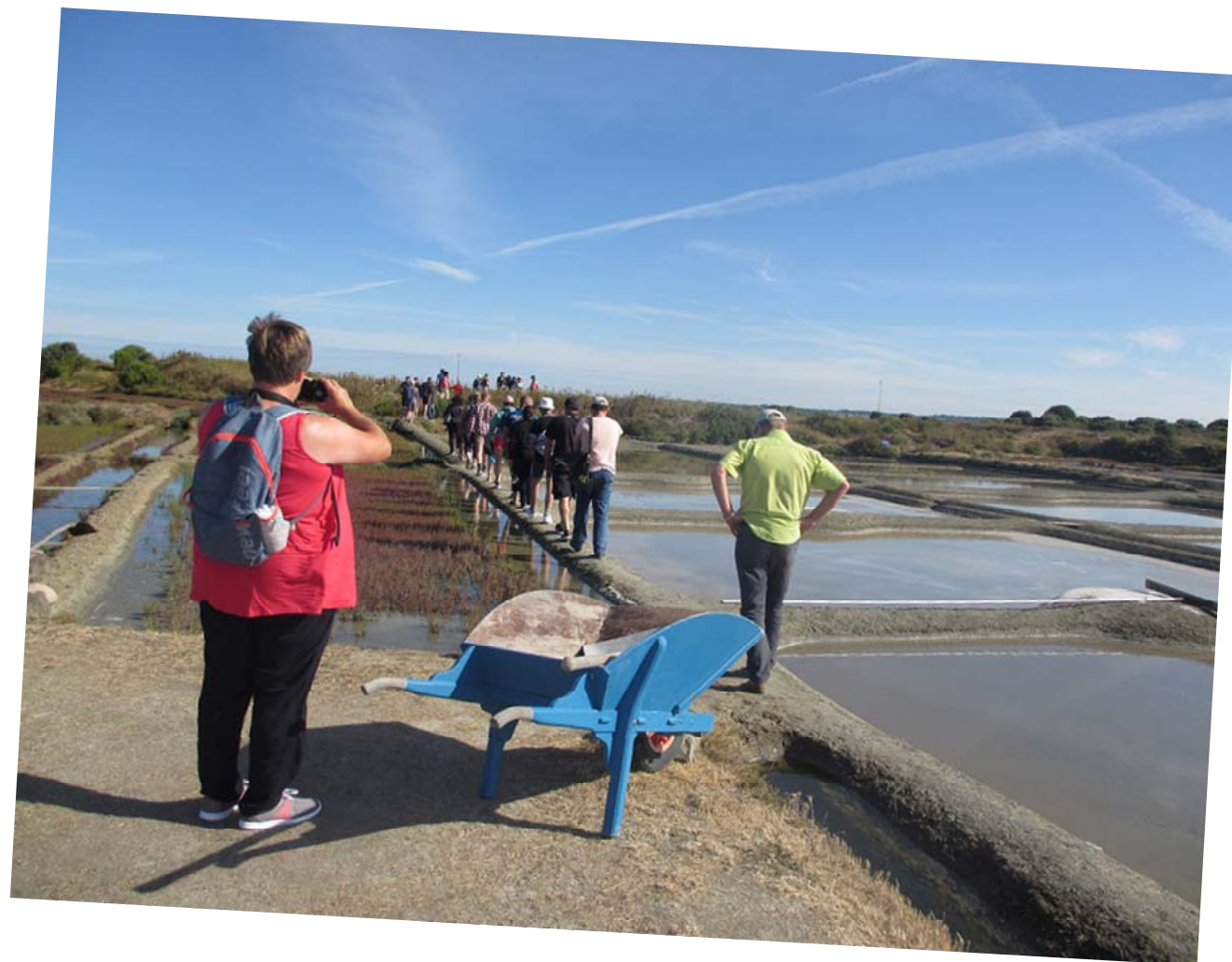
- ▶ **Le financement du séjour est assuré par l'ANCV (association nationale des chèques vacances) pour la plupart des familles à hauteur de 40 %.**
- ▶ **La MSA prend le reste en charge, y compris le remplacement sur l'exploitation à 100 %.**
- ▶ **Le reste à charge pour la famille varie de 30 à 46 euros par personne sur un coût global de 465 € par personne.**



Les séjours premiers départs



Les séjours premiers départs



Les séjours premiers départs



Les séjours premiers départs



Les séjours premiers départs



Les séjours premiers départs

- ▶ **Des retrouvailles sont organisées avec le groupe 4 à 6 mois après.**
- ▶ **Les principes des départs en autonomie y sont présentés à nouveau, ainsi que les colonies de vacances pour les enfants et adolescents.**



Le 2^e ou 3^e départ en autonomie

Lorsque la famille souhaite continuer à bénéficier chaque année d'une pause vacances en famille et qu'elle a besoin d'un soutien administratif et/ou financier pour partir seule en 2^e ou 3^e année, le conseiller social peut l'aider dans la construction de son projet de vacances.



Le 2^e ou 3^e départ en autonomie

- ▶ **Un financement ANCV peut être sollicité et accordé si la famille remplit les conditions (QF < 900 € ou AAH ou rSa ou CMU). L'ANCV peut financer 40 % ou 30 % du coût du séjour.**
- ▶ **La MSA prend également en charge 40 % du coût (avec utilisation des bons vacances et une aide financière complémentaire).**
- ▶ **L'autofinancement de la famille doit être au moins de 20 ou 30 %.**

